



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°06-2024

SEANCE DU : 26 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCATION

Date : 14/03/2024

Affichée le : 18/03/2024

Transmise le : 18/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 23

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Etaient présents :	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	Paola DE SANTIS
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Sébastien SCHILLINGER
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET
				Allyson PALLUD

LISTE DES DELIBERATIONS

Affichée et mise en ligne le :

Absents représentés :

Hervé WEIFFENBACH pouvoir à Françoise GODENNE

Cécile DOLQUES pouvoir à Patricia GOASDOUE

Laurent COHEN pouvoir à Martine TISSU

Absents non représentés : Hubert De RANCOURT, Vincent BRUEL, Romain PREVALET**Secrétaire de séance :** Aïcha FOURCROIX

Création d'un emploi permanent – filière animation

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 313-1,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : assurer la direction de l'accueil de loisirs et des activités périscolaires.

Considérant que pour des raisons de continuité de service, il a été nécessaire de recruter un directeur, à compter du 15 mars 2024, sur un emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Crée** un emploi permanent sur le grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de directeur à temps complet, à compter du 15 mars 2024.
- **Prévoit** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024.
- **Autorise** le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, le 27 mars 2024

Le Maire,
Céline CAUDRON

